

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 2 JUIN 1992

DECRET N° 93-250 /MFPRA/DFFP/DGCA/SR
N2 Portant versement, reclassement
et nomination de Monsieur TSIKA
(Philippe) Instituteur des cadres de
la catégorie B hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ I S A S

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E,
(actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le Décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière administratives et reclassements notamment en son
article 1er § 2 ;
(/u le Décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modali-
tés de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblo-
cage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des
situations administratives et des titularisations ;
(/u le Décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organi-
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'Arrêté n° 006/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SAV du 12 Janvier
1989 portant promotion à trente (30) mois et trois (3) ans au
titre de l'année 1985 de certains Instituteurs des cadres de la
catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en
tête LOUNGOUALA née KOUTA (Marguerite) ;
(/u l'Arrêté n° 4139/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SSC du 24 Juillet
1989 autorisant certains fonctionnaires des Services Administratifs

.../...

et Financiers, Sociaux et Techniques (SAF, Enseignement, Santé Publique, Imprimerie Nationale, Eaux et Forêts), déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti Samora Moïses Machel de Brazzaville, en tête: M'BITSI (Marcel) (Régularisation);

(/u la Lettre n° 0002/MEFPPRE-DAE/DL/FP du 4 Janvier 1993 du Directeur de l'Administration et de l'Equipement du Ministère de l'Economie, des Finances, chargé de la Prospective et des Réformes Economiques, transmettant le dossier de l'intéressé ;

SECRET :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des Décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur TSIKA (Philippe) Instituteur de 2e échelon, indice 640, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures de Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), Filière: Sciences Economiques et de Gestion, Session de Janvier 1992, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers- SAF (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 1er échelon, indice 790, ACC== Néant.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 15 Novembre 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 2 Juin 1992

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives.

Jean Prosper K O Y O

Claude Antoine DA COSTA

- AMPLIATIONS :
- JORC 1
 - DGFP/DGCA ;;; 3
 - DGFP/DLC 3
 - DGB 2
 - DGCF 2
 - MEFPPRE/DAE 2
 - DOSSIER 2
 - INTERESSE 1
 - SGG/BC 2./-